

« CHARGE DE TRAVAIL » ET ERGONOMIE.

Histoire et mobilisation d'une notion

Jennifer Laussu

Laboratoire Printemps (UVSQ-CNRS) UMR 8085
jennifer.laussu@uvsq.fr

Durant la période des années 1960-1980 de nombreux travaux d'ergonomes évoquaient la « charge de travail » des salariés. Cela semble être moins le cas à présent. Cet article a pour objectif de questionner et mettre en perspective les liens qui unissent la notion de « charge de travail » et l'ergonomie. Nous verrons, grâce à des outils bibliométriques et des matériaux empiriques, de quelles façons la notion est mobilisée au sein de la discipline. Puis, nous montrerons ce que cela apporte à la construction et à l'évolution de l'ergonomie francophone. En effet, le terme initialement employé par la physiologie est assez discuté au sein de l'ergonomie. Nous reviendrons sur la construction de l'objet et la démarche propre à l'ergonomie, à savoir l'analyse de l'activité à travers l'appréhension de l'écart entre le travail prescrit et le travail réel. Nous verrons comment l'analyse de la charge de travail s'inscrit dans une volonté d'autonomisation et de professionnalisation de la discipline.

INTRODUCTION

L'ergonomie a consacré un certain nombre de recherches à la charge de travail, qu'elle soit physique ou mentale, et sur son évaluation (Kalsbeek, 1965 ; Leplat et Spérandio, 1967 ; Leplat 1980 ; Wisner, 1974). Ainsi, dès 1965, le 3^e Congrès de la SELF¹ (Société d'ergonomie de langue française), tenu à Paris, s'intéressait déjà fortement à la thématique de la charge de travail et à la manière de l'évaluer.

L'ambition de cet article est de questionner la mobilisation du terme au sein de l'ergonomie. Plus particulièrement, il s'agit de saisir ce que son usage ou son non-usage révèle de cette discipline et de son évolution en termes d'autonomisation et de professionnalisation. On pourrait supposer que le terme « charge de travail » est central en ergonomie, d'autant qu'il a une place majeure dans les sciences du travail telles que le souligne Leplat (1977, p. 195). Pourtant, comme nous le montrerons, le terme est parfois controversé au sein de l'ergonomie et on observe plutôt une volonté de s'en distancier.

Néanmoins, la réflexion sur cette notion permet de revenir sur les origines multidisciplinaires de l'ergonomie et donc d'en retracer, en partie, l'histoire. Dans la lignée de ce questionnement, nous interroge-

MOTS-CLÉS

ergonomie, charge de travail, bibliométrie, discipline scientifique, professionnalisation

rons le positionnement de l'ergonomie en tant que « science du travail »². Comment ses dynamiques scientifiques propres permettent de positionner l'ergonomie comme une science du travail ?

La première partie de ce travail entend, par une approche quantitative, mesurer la mobilisation de la notion et surtout saisir les disciplines qui la mobilisent. Comment, depuis son apparition, ce terme s'est-il diffusé dans les disciplines des sciences du travail ? Quelle place y occupe l'ergonomie ?

La deuxième partie renvoie aux enjeux de définitions. Que revêt la notion de « charge de travail » ? Comment est-elle mobilisée et quelles critiques lui sont portées ?

Encadré 1 : Méthodologie

Dans cet article, la méthodologie repose sur des données quantitatives et qualitatives. Pour les premières, il s'agit de compter puis d'analyser la fréquence du terme « charge de travail » dans la littérature scientifique. Ainsi, plusieurs outils sont mobilisés : *Google scholar*, la base de données du SUDOC (Système Universitaire de Documentation) et la base de données du CNRS.

Ces outils sont utilisés afin d'obtenir une vue d'ensemble de l'utilisation du terme de manière chronologique et disciplinaire. Seuls les titres des documents (ouvrages, articles, revues, travaux de recherche...) contenant « charge de travail » sont pris en compte dans le recensement.

On mobilise aussi les annales des congrès de la SELF (Société d'ergonomie de Langue Française) de 1963 à 2016, qui sont analysées de différentes manières au cours de l'article. Dans un premier temps, nous recensons tous les titres des interventions lors des congrès afin de compter ceux qui ont « charge de travail » dans leur titre. Puis nous regardons, dans les annales complètes de certaines années, le terme dans le corps du texte.

1. LA « CHARGE DE TRAVAIL » COMME CATÉGORIE DES SCIENCES DU TRAVAIL

L'objectif de cette partie est de comptabiliser et de rendre compte de la mobilisation du terme « charge de travail ». Les outils bibliométriques employés montreront que la notion, malgré des pics d'utilisation, reste peu usitée par l'ergonomie.

Tel que le rappelle Leplat (1977, p. 195), le terme « charge de travail » est très courant dans le domaine du travail : « On le voit évoqué avec une grande fréquence dans les études relatives aux conditions de travail par les travailleurs eux-mêmes comme par divers spécialistes : physiologistes, médecins, ingénieurs ». Leplat insiste sur le caractère « vague » et « polysémique » de la notion. Au vu de ces constats, quelle place occupe le concept dans les sciences du travail ? Quelle importance a-t-il pour l'ergonomie et à quel moment ?

1.1 L'apparition et les périodes d'utilisation du terme « charge de travail »

Pour dater l'apparition du terme « charge de travail » dans la littérature, nous utilisons l'outil bibliométrique *Google scholar*. Le graphique ci-dessous expose le nombre d'occurrences de la notion « charge de travail » depuis le début du XIX^{ème} siècle. Ainsi, on s'aperçoit que sur la période 1800-2008, l'utilisation de la notion « charge de travail » ne fait qu'augmenter malgré une baisse entre 1980 et 1990.

Figure 1 : « Charge de travail » de 1920 à 2010



Si l'on regarde plus attentivement les auteurs et les titres des ouvrages référencés, on peut distinguer la discipline scientifique dans laquelle ils s'inscrivent. Entre 1800 et 1959, deux livres sont recensés par *Google books*. Le premier ouvrage recensé contenant les termes « charge de travail » date de 1801 : *Traité du Lavis des plans*, de Lespinasse, un ingénieur. Le deuxième est un ouvrage rédigé par un naturaliste, Alcide Dessalines d'Orbigny, *Voyage pittoresque dans les deux Amériques*, en 1836. Dans la période 1960-1969, l'outil bibliométrique donne huit résultats, la plupart étant des articles publiés dans la revue *Le travail humain*³. Entre 1970 et 1979, quinze ouvrages ou articles sont recensés. Certains sont écrits par des fondateurs de l'ergonomie⁴ de langue française, par exemple, l'ouvrage de Leplat et Cuny⁵ *Introduction à la psychologie du travail*, 1977. Pendant les décennies 1980 et 1990, le nombre d'ouvrages augmente, bien que celui des livres consacrés à l'ergonomie diminue. Enfin, lors des années 2000, 189 livres contiennent la notion « charge de travail ». Lors de cette période, on constate une plus grande diversité des auteurs, la notion apparaît dans des manuels de gestion, dans des guides d'éducation... elle n'est plus limitée à la psychologie, à la physiologie ou à l'ergonomie.

Afin de mettre l'accent sur les périodes marquantes de l'utilisation du terme « charge de travail » nous avons mobilisé deux bases de données recensant des documents scientifiques, celles du SUDOC et du CNRS. Contrairement à l'outil *Google scholar*, pour ces deux bases, nous avons uniquement identifié les documents qui contiennent dans leur titre⁶ le terme « charge de travail ». Nous avons organisé ses documents par périodes décennales pour obtenir le tableau suivant :

Tableau 1 « Charge de travail » de 1970 à 2017 sur les bases SUODC et du CNRS⁷

périodes	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009	2010-2017	Total
« charge de travail » sur la base du CNRS	14	2	6	14	21	57
« charge de travail » sur la base du SUDOC	16	32	37	24	14	123

Selon la base de données du CNRS, il existe 2 périodes d'utilisation du terme (1970-1979 puis 2000-2017). Dans le cas de la base SUDOC, l'emploi de « charge de travail » augmente jusque dans les années 1990 (il cumule 37 résultats entre 1990 et 1999), puis son utilisation diminue pour obtenir le score le plus bas (16 résultats) entre 2010 et 2017.

Ainsi, bien que l'ergonomie ait une place dans les premiers utilisateurs du terme « charge de travail », il apparaît que l'utilisation de la notion évolue et que d'autres disciplines s'en emparent. Afin d'étayer

ce constat, nous mobilisons différemment les bases de données qui permettent d'identifier plus précisément les disciplines qui utilisent le terme.

1.2 Vers une prédominance de la médecine

Il faut maintenant définir quelle(s) discipline(s) mobilise(nt) le plus le terme « charge de travail ». Pour cela, nous revenons sur les documents recensés par le SUDOC et le CNRS en ciblant les auteurs, leur discipline de rattachement et les dates de parution. Pour saisir les disparités entre disciplines, nous avons intégré dans un tableau les disciplines et nous les avons croisées avec les dates de publication.

Sur la base du CNRS, 50 documents sur les 57 dont le titre contient « charge de travail » sont des articles de revue. Sur les 50 articles, on repère 23 revues différentes. La plus représentée est *Le travail humain* qui compte plus de 13 documents entre 1970-1979. Puis une seule publication dans les années 1980 et deux publications entre 2010 et 2017.

Ce que l'on remarque ensuite, c'est la prédominance des revues du monde médical. En effet, onze revues sur les 23 recensées sont des revues médicales. Ces dernières cumulent 18 articles dont le titre comporte « charge de travail ». La présence du terme augmente au fur et à mesure des années. Il apparaît une fois entre 1980 et 1989, quatre fois entre 1990 et 1999, sept fois entre 2000 et 2009 et six fois entre 2010 et 2017. Cela signifie que les articles contenant « charge de travail » dans le titre sont le plus souvent parus dans des revues médicales.

Puis, par ordre décroissant, on retrouve les revues de sciences de gestion et de management qui regroupent 3 articles.

Sur la base de données du SUCOC, les thèses (thèses de doctorat, thèses d'exercice) dominent avec 110 documents dont 84 avec le terme « charge de travail » dans leur titre. Les thèses de médecine sont les plus nombreuses à employer le terme, quelle que soit la spécialité. Il y en a 66 sur les 84 recensées. Les spécialités les plus représentées sont celles de la « médecine hospitalière » et de la « médecine »⁸.

On ne retrouve pas dans la base du SUDOC de thèse en ergonomie avec « charge de travail » dans le titre. Outre les thèses de médecine, on compte quatre thèses inscrites en « Automatique industrielle et humaine ». Les plus récentes ont été soutenues entre 2000 et 2009, dont deux sont en psychologie et « Sciences du mouvement humain ».

Cette première partie permet de mettre en évidence les disciplines qui mobilisent le terme « charge de travail ». Le plus grand utilisateur de la notion, toutes périodes confondues, est la médecine et non l'ergonomie. Cela ne semble pas si surprenant si l'on tient compte du fait que la physiologie est l'une des disciplines qui s'est le plus intéressée à la notion. De plus, un certain nombre de fondateurs de l'ergonomie étaient des physiologistes et on perçoit leur intérêt pour la « charge de travail ». C'est par exemple le cas pour l'article rédigé en 1976 par Monod et Lille⁹ qui s'intéressaient aux méthodes objectives d'évaluation de la « charge de travail » puisque l'on mesurait des variables physiologiques : fréquence cardiaque, consommation d'oxygène, etc. On discerne ici l'importance de ces fondateurs (hygiénistes et médecins) dans leur rôle pour développer une approche ergonomique.

Dans la partie suivante, nous montrerons de quelles façons le terme est utilisé au sein de l'ergonomie, quels sont les enjeux de définition qui l'accompagnent.

— 2. QUELLES DÉFINITIONS ET DÉCLINAISONS POUR « CHARGE DE TRAVAIL » ?

Malgré tout, même si le terme est peu utilisé, il reste présent : c'est ce que montrent les congrès de la SELF. L'intérêt porté à ces congrès permet d'appréhender l'utilisation de l'expression et ses déclinaisons. Ces dernières sont en quelque sorte des marqueurs explicites de l'évolution de l'ergonomie. En effet, l'apparition des termes « charge de travail mental » et « charge de travail physique » donne un certain nombre d'indications quant à l'évolution de l'ergonomie de langue française.

Les définitions de la charge de travail, souvent débattues au sein de la communauté des ergonomes, prennent leurs origines dans différentes sciences du travail, inspirant elles-mêmes l'ergonomie. Comme pour le stress et la fatigue qui ont été empruntés à la biologie, la physiologie et la psychologie, le concept de « charge de travail » englobe différentes facettes. Les ergonomes retiennent la définition proposée par Leplat (1977, p. 195) : on peut définir la « charge de travail » comme le résultat de la mise en relation entre les exigences d'une tâche à un moment donné (contraintes) et les conséquences de cette tâche (astreintes) se répercutant sur l'organisme.

En affirmant cette définition, les ergonomes rompent avec la médecine et la physiologie. Ils refusent l'idée de souscrire à une représentation purement objectivée de la charge de travail (contrairement à la physiologie comme on va le voir).

La définition choisie par les ergonomes permet de ne pas opposer travail manuel et charge mentale. Au contraire, l'activité de travail est toujours à la fois dépendante d'énergie physique et d'élaboration subjective. Ce qui implique que pour les ergonomes, on ne peut opposer charge mentale et travail manuel ; l'activité de travail contient toujours une part de charge mentale. D'après Wisner (1982, p. 8), « l'évolution de la technologie (information, automatisation), en relation avec des types d'organisation du travail anciens ou récents, crée des situations où l'activité n'est pas loin d'être purement mentale même dans la production de masse ou le travail de bureau de faible qualification ».

Nous reviendrons dans cette deuxième partie sur cette controverse et ce changement de paradigme qui prennent de l'importance pour les ergonomes qui refusent d'utiliser uniquement des méthodes anthropométriques pour évaluer la charge de travail.

2.1 Les déclinaisons de la charge de travail et les problèmes d'évaluation

Pour comprendre comment le terme est utilisé et décliné au sein de l'ergonomie, nous mobilisons des matériaux spécifiques. Les données utilisées sont les titres des interventions des congrès de la SELF depuis 1963, date du premier congrès, ainsi que l'intégralité des actes des 17 derniers congrès.

Encadré 2 : La création de la SELF

La SELF (Société d'Ergonomie de Langue Française) est créée en 1963 sous la forme d'une société savante. Elle organise annuellement des congrès auxquels toute la communauté est invitée. Elle organise aussi, dans une certaine mesure, une forme de régulation du métier (titre d'ergonome européen en exercice, création d'une organisation réunissant les associations professionnelles des ergonomes).

En 1963, les ergonomes francophones, pour marquer leur différence avec la conception anglo-saxonne de l'ergonomie, décident de créer une société savante : 9 personnes sont à l'initiative de cette création. On retrouve 8 universitaires et un haut cadre du ministère du Travail. Aucun des 9 n'est ergonome, l'ergonomie n'existait pas encore indépendamment de la psychologie et de la physiologie, ce qui se remarque puisque, 6 sont professeurs de physiologie (médecin spécialisé en physiologie), 2 professeurs de psychologie et 1 médecin inspecteur général du travail.

Depuis 1963, la SELF a organisé 51 congrès annuels¹⁰, cela représente plus de 5100 interventions. Sur les 5100 interventions, 43 font référence à la « charge de travail » dans leur titre, 15 à la « charge de travail mental », 5 à la « charge de travail physique ».

Les termes ne sont pas mobilisés uniformément et dépendent du thème du congrès annuel. En l'occurrence, « charge de travail » apparaît le plus souvent lors du congrès de 1978 « Ergonomie et secteur tertiaire. Ergonomie rurale. Ergonomie et législation ». La partie sur l'ergonomie et le secteur tertiaire se compose d'un sous-thème complet sur « La charge de travail et l'aménagement ». De la même façon, en 1981, avec le congrès qui a pour thème « L'ergonomie des activités mentales », on retrouve 7 interventions avec les termes « charge de travail », ou « charge de travail mental ». C'est principalement dans les années 1980 que les termes sont les plus utilisés, sauf lors du congrès de 2006 intitulé « Ergonomie et santé au travail, transformations du travail et perspectives pluridisciplinaires », qui comporte un sous-thème « pluridisciplinarité et charge de travail ».

Si l'on s'intéresse maintenant aux occurrences de « charge de travail » présentes dans les actes des congrès annuels de la SELF, seuls ceux de 1999 à 2015 sont disponibles sur le site internet de la SELF. En outre, il manque 5 actes de congrès non téléchargeables sur le site (2014, 2013, 2008, 2005 et 2001). Ainsi, nous avons 12 actes de congrès à disposition, dans lesquels on observe la répartition suivante : « Charge de travail » est employée 616 fois durant ces congrès, « charge de travail physique » 73 fois, « charge de travail mental » 122 fois.

Le terme « charge de travail » apparaît en grande majorité dans deux des congrès analysés : en 2006¹¹ « Ergonomie et santé au travail » (164 fois) et en 2015 « Articulation performance et santé dans l'évolution des systèmes de production » (103 fois). On voit aussi l'importance que prend la notion de « charge de travail mentale » sur celle de la « charge de travail physique ». La première est beaucoup plus citée, 122 fois contre 73.

Pour comprendre qui mobilise les notions, on peut procéder à une approche plus détaillée en revenant sur les titres des interventions des congrès et sur leurs auteurs.

La « charge de travail mental » apparaît régulièrement lors des congrès : en 1965 pour la première fois puis en 1969, 1971, 1979, 1980 et surtout en 1981 pour le thème « L'ergonomie des activités mentales ». Elle est, durant ces années, très liée à la physiologie et plusieurs fois avec la mesure de la fréquence cardiaque. Puis elle évolue, à partir des années 1980, vers une recherche appuyée sur un terrain d'observation et d'analyse du travail réel¹².

À l'inverse, la « charge de travail physique », tout comme dans les actes des congrès, apparaît beaucoup moins et plus tardivement, la première fois en 1968, puis en 1978, 1979 (ici en lien avec la physiologie, les mesures cardiaques et anthropométriques en laboratoire). Elle sort du laboratoire en 1984 avec une intervention sur la charge physique de travail chez les conducteurs de grue. On voit ce même phénomène en 1986, en 1993 et en 2003.

Ceux qui emploient les termes « charge de travail » dans les premiers congrès, sont, pour l'essentiel, des physiologistes et des psychologues. Les questions d'évaluation en rapport avec la fréquence cardiaque, les réactions physiologiques du corps sont, du moins, jusqu'au début des années 1980, réalisées et présentées par des physiologistes.

En ce qui concerne les ergonomes, les « mesures physiologiques classiques » (mesure de la consommation d'oxygène, de la fréquence cardiaque) (Wisner, 1974, p. 344) peuvent être utilisées lorsqu'il

s'agit d'un travail physique dynamique. Toutefois, comme nous l'avons déjà souligné, tout travail comporte une part de travail mental qui ne peut être appréhendée par des mesures objectives, car la charge de travail dépend de l'expérience vécue, c'est du moins ce sur quoi les ergonomes s'accordent. Il faut donc, pour ces ergonomes, avoir recours à d'autres types d'évaluation et surtout d'analyse. C'est dans cet objectif que se développe l'analyse du travail permettant aux ergonomes de s'affranchir des définitions des physiologistes et de leurs méthodes d'évaluation basées sur des représentations objectives.

En effet, c'est à partir du milieu des années 1970 qu'apparaissent les retours d'expérience de terrain, les observations de travail réel, les études de postes. L'analyse du travail émerge et permet de saisir « toutes les composantes de la charge de travail » (Leplat, 1977, p. 197). L'objectif est de coordonner finalement les informations apportées par les différents indicateurs et ainsi de fournir « une évaluation structurée et opérationnelle de la charge – opérationnelle au sens où elle suggère très directement le rôle joué par les différents facteurs de charge » (Leplat, 1980, p. 45).

2.2 Quelles conséquences de la pluralité des définitions sur l'ergonomie ?

L'ergonomie est donc une discipline récente qui se construit sur d'autres disciplines réunies autour du terme de sciences du travail. L'approche ergonomique est initiée par un médecin, Alain Wisner¹³. À partir de la fin des années 1960, ce fondateur forme des médecins aux principes de l'ergonomie, ce qui contribue à leur diffusion dans l'industrie.

Ce caractère multidisciplinaire et les enjeux d'autonomie¹⁴ qui lui sont liés se retrouvent avec la notion de « charge de travail ». On le voit avec la mobilisation de la notion, les redéfinitions dont elle fait l'objet et les critiques qui sont portées.

La fin des années 1960 et le début des années 1970 concordent avec le début de l'autonomisation de l'ergonomie et correspondent à différentes temporalités de phénomènes qui s'entrecroisent. D'une part, la volonté d'émancipation de l'ergonomie française vis-à-vis de l'ergonomie anglo-saxonne et, d'autre part, son ambition émancipatrice des autres sciences du travail, surtout de la psychologie et de la physiologie. Tout ceci se réalise avec l'objectif de constituer un groupe, une discipline indépendante et de se former en tant que groupe professionnel.

À la fin des années 1960, certains psychologues français rompent avec la démarche d'adaptation de l'homme au travail des psychotechniciens¹⁵ (Le Bianic, 2007¹⁶). Cette évolution va conduire à l'émergence d'un courant qui va ouvrir une période importante de l'histoire de l'ergonomie : « l'ère de l'analyse du travail » (Neboit, 2002) et son entrée dans l'entreprise.

L'ergonomie de langue française (ergonomie de l'activité), par opposition à l'ergonomie anglo-saxonne (« human factors »), préfère se focaliser sur l'analyse du travail en situation réelle (organisation du travail, relations professionnelles, etc.) plutôt que sur des mesures biomécaniques (l'anthropométrie biomécanique, l'électromyographie, etc.). À partir des années 1970, l'analyse ergonomique du travail se développe et l'ergonomie devient plus interventionniste. Elle sort progressivement du travail de laboratoire pour observer le travail en situation réelle.

Le même mouvement s'observe avec le détachement de la physiologie et de la psychologie. L'ergonomie se sépare de la psychologie du travail « puisqu'elle vise davantage à transformer l'environnement du travail humain que l'homme au travail lui-même », (Le Bianic, 2004). L'ergonomie se

sépare également de la physiologie qui reste concentrée sur des expériences en laboratoire, ce que montrent les thèmes des communications lors des congrès annuels de la SELF. Dans les premiers congrès de 1963 à 1970, la santé est peu abordée, beaucoup de communications portent sur la physiologie du travail. Dès 1970 (et jusqu'à 1998), 10 à 20% des communications retenues lors du congrès énoncent clairement et traitent directement des questions ergonomie-santé telles que les TMS et la santé, la sécurité et les conditions de travail.

En somme, la mobilisation de « charge de travail » et ses déclinaisons montrent les liens entre les disciplines des sciences du travail et plus précisément entre l'ergonomie et la physiologie. On discerne également les évolutions et le choix de l'ergonomie de langue française de se détacher de la physiologie et des approches biomécaniques de la santé au travail en délaissant la notion de « charge de travail ». La controverse sur la normalisation telle que nous l'avons développée, a eu une importance pour le développement de l'ergonomie en tant que discipline autonome des sciences du travail. Le fait de se construire en opposition à la normalisation de la charge de travail par les physiologistes et de considérer l'importance du ressenti de la charge de travail prouve que l'ergonomie francophone rompt avec les approches physiologiques et hygiénistes de la santé.

CONCLUSION

Paradoxalement, l'ergonomie mobilise moins le terme de « charge de travail » qu'autrefois. Pourtant, cette notion apparaît comme marquée par l'histoire de l'ergonomie et plus généralement ancrée dans l'histoire de la santé au travail. Comme nous l'avons souligné, le terme se transforme et évolue avec le temps et la « mise en agenda » des préoccupations en matière de santé. S'intéresser à ce terme permet de retracer une partie de l'évolution de l'ergonomie et de montrer les processus d'autonomisation de celle-ci. On voit se développer la volonté des fondateurs de l'ergonomie (principalement des médecins) de se détacher de concepts biomécaniques et de mesures physiologiques pour prôner une approche ergonomique du travail. Cette dernière est l'élément structurant puisqu'elle laisse place à une analyse du travail en situation réelle et traduit un intérêt grandissant pour les questions de santé mentale et de souffrance au travail.

¹ Voir infra pour d'autres analyses des congrès de la SELF.

² On se réfère à la définition de T. Le Bianic (2004) qui regroupe dans ce terme la physiologie du travail, la psychotechnique, la psychologie du travail, l'ergonomie.

³ Google Scholar existe depuis 2004. Il indexe les documents en texte intégral disponibles sur Internet (en accès libre ou non) ainsi que les notices de certaines bases de données. La bibliométrie est utilisée par les sociologues des sciences pour étudier l'activité des scientifiques, l'apparition et l'autonomisation de disciplines, l'importance temporelle de certains champs ou encore les liens que différentes disciplines tissent entre elles (ce qui nous intéresse ici).

⁴ Le SUDOC est un catalogue collectif alimenté par l'ensemble des bibliothèques universitaires françaises et autres établissements documentaires utiles pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Il recense les documents en leur possession afin de permettre la localisation des ouvrages, d'effectuer des bibliographies.

⁵ « Bib CNRS » est un portail d'accès aux différentes ressources documentaires que recense le CNRS.

⁶ Le Travail humain est une revue scientifique pluridisciplinaire créée en 1933 qui publie des articles en lien avec l'étude de l'activité au travail, plus particulièrement dans les domaines de la physiologie, de la psycho-sociologie du travail et des organisations, de la sécurité et la fiabilité humaine, de l'ergonomie.

⁷ Ceux que l'on nomme fondateurs de l'ergonomie sont identifiés comme tels par la commission « histoire » de la SELF. Les fondateurs de l'ergonomie sont, pour la plupart, des physiologistes (des médecins spécialisés en physiologie) ou des psychologues (cf infra, création de la SELF).

⁸ Tous deux psychologues, Jacques Leplat est, pour sa part, considéré comme l'un des fondateurs de l'ergonomie de langue française.

⁹ Beaucoup sont des documents dont le terme se retrouve, d'une part, dans le résumé ou les mots-clés lorsqu'ils ont été indexés et, d'autre part, dans le texte intégral qui n'est pas accessible, la plupart du temps, sur la base de données. Finalement, nous retenons 57 documents dont le titre contient « charge de travail ».

- 10** Ces deux bases de données recensent des ouvrages et des documents. Nous construisons l'indicateur en ne retenant que les documents qui contiennent « charge de travail » dans leur titre.
- 11** Catégories dénommées de cette façon dans la base de données.
- 12** « L'évaluation de la charge de travail », article publié dans Archives des maladies professionnelles en 1976.
- 13** Le congrès annuel était, dans les premières années, parfois jumelé avec des congrès internationaux, par exemple avec International Ergonomics Association (IEA).
- 14** Le congrès de 2006 compte le plus d'interventions dont le titre contient « charge de travail ».
- 15** En ergonomie, l'analyse du travail est mobilisée pour observer l'écart entre la tâche (le travail prescrit) et l'activité (le travail réel).
- 16** Médecin physiologiste et l'un des fondateurs de la SELF en 1963.
- 17** Selon Gingras (2013) « l'autonomisation progressive de la science s'accompagne de la mise en place de « normes » au sens de règles (le plus souvent implicites) ». Pour l'ergonomie, il s'agit de construire ses propres règles et normes afin d'exister en tant que science affranchie des autres sciences du travail.
- 18** La psychotechnique regroupe l'ensemble des tests permettant de mesurer les aptitudes d'un individu utilisés pour l'orientation et la sélection professionnelles.
- 19** D'après Le Bianic (2007), « souvent, le rattachement à l'ergonomie se fera par rejet de la psychotechnique classique telle qu'elle continue d'être pratiquée dans bon nombre d'entreprises dans les années 1960 et 1970 ».

Bibliographie

- Gingras, Y. (2013)**, *Sociologie des sciences*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 128 p.
- Kalsbeek, J.W.H. (1965)**, « Méthode objective de la surcharge mentale. Nouvelles applications de la méthode des doubles tâches », in *Le Travail Humain*, 1-2.
- Monod, H., et Lille, F. (1976)**, « L'évaluation de la charge de travail », in *Archives des Maladies Professionnelles*, n° 37, p. 1-96.
- Le Bianic, T. (2004)**, « Le Conservatoire des Arts et Métiers et la « machine humaine » Naissance et développement des sciences de l'homme au travail au CNAM (1910-1990) », in *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, n° 11, p. 185-214.
- Le Bianic, T. (2007)**, « Pratiques et identités professionnelle des psychologues du travail en France de l'entre-deux-guerres à nos jours. Une perspective sociohistorique », in *Bulletin de psychologie*, n° 487, p. 71-81.
- Leplat, J., Spérandio, J.-C. (1967)**, « La mesure de la charge de travail par la technique de la tâche ajoutée », in *L'année psychologique*, vol. 67, n° 1, p. 255-277.
- Leplat, J. (1977)**, « Les facteurs déterminant la charge de travail. Rapport introductif », in *Le Travail Humain*, tome 40, n° 2.
- Leplat, J. (1980)**, *La psychologie ergonomique*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 128 pp.
- Neboit, M. (2012)**, Entretien réalisé par Michel Pottier le 16 avril 2002, revu et actualisé par Michel Neboit.
- Wisner, A. (1974)**, « Contenu des tâches et charge de travail », in *Sociologie du travail*, vol. 16, n° 4, p. 339-357.
- Wisner, A. (1982)**, « Organisation du travail, charge mentale et souffrance psychique », in *Revue des conditions de travail*, n° 1.